

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20260214

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires,
18 février 2026	
Date d'affichage	
18 février 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 37	

Étaient excusés :

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260226-20260214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET 2026
SUIVI-ANIMATION DES MISSIONS DU SERVICE PUBLIC DE LA
RENOVATION DE L'HABITAT
Autorisation d'engagement et crédits de paiement

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20250212 du 27 février 2025, ouvrant l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour le suivi-animation des missions du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH),

Monsieur le Président rappelle le projet et explique qu'il convient de modifier le montant de l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement annuels, comme suit :

Numéro de l'Autorisation d'Engagement	Libellé	Montant de l'autorisation d'engagement	Crédits de paiement		
			2025	2026	2027
2025-1	Suivi-animation des missions du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)	260 000 €	31 138 €	123 000 €	105 862 €
	<i>pour rappel, AE/CP du 27/02/2025</i>	<i>294 600 €</i>	<i>86 200 €</i>	<i>105 400 €</i>	<i>103 000 €</i>

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les montants de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.


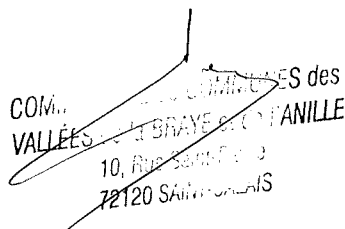
Saint Calais, le 26 février 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER

Michel LEROY

COM. des COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, RUE SAINT-PIERRE
72120 SAINT-MARTIN-DE-BRETAGNE